

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 MAI 2025**

Délibération n°2025.05.066

L'Europe commence ici : lancement du 5ème appel à projets

LE VINGT HUIT MAI DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 22 mai 2025

Secrétaire de Séance: Francis LAURENT

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **48**

Nombre de pouvoirs: **19**

Nombre d'excusés: **8**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Martine LIEGE-TALON, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Roland VEAUX, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Thierry MOTEAU, Jacky BONNET à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Michel BUISSON à Francis LAURENT, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Jean-François DAURE à Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Nathalie DULAIS à Joëlle AVERLAN, Jean-Luc FOUCHIER à Isabelle MOUFFLET, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique ARLOT, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jérôme GRIMAL, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Sophie FORT, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Sandrine JOUINEAU,

Excusé(s):

Séverine ALQUIER, Françoise DELAGE, Denis DUROCHER, Thierry HUREAU, Charlène MESNARD, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Vincent YOU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.05.066**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

L'EUROPE COMMENCE ICI : LANCEMENT DU 5EME APPEL A PROJETS

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : CITOYENNETÉ FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE

Enjeux : [10899 -1) ACTIONS COURANTES NON VENTILÉES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 : **Partenariats**

ODD 10 : **Réduction des inégalités**

Avec la volonté d'être un « facilitateur d'Europe » sur son territoire, GrandAngoulême a lancé en 2021 un appel à projets « l'Europe commence ici », visant à mobiliser les différents publics autour de l'action européenne.

Le point pour avis « Feuille de Route Action Extérieure – Europe 2022 – 2026 », présenté lors du bureau communautaire du 27 juin 2024 a été adopté. Cette ambition a été rappelée, à travers son 3^{ème} axe stratégique qui vise à installer une culture de l'Europe et de l'International au sein de GrandAngoulême et sur le territoire.

Axe stratégique 3 : Installer une culture de l'Europe et de l'International au sein de GrandAngoulême et sur le territoire.

➤ Axe Opérationnel 3.1 : Soutien aux dynamiques locales.

“L'Europe commence ici” : nouveau dispositif suivant des objectifs d'élargissement aux différents acteurs.

Focus 2 événements : le Joli mois de l'Europe (JME) et un événement en faveur de la coopération internationale.

➤ Axe Opérationnel 3.2 : Mobiliser en Interne.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

Informer un maximum d'agents par la mise en place d'une journée annuelle ou biannuelle.

Quatre années ont permis de soutenir des initiatives fructueuses et concourantes aux objectifs fixés.

RAPPEL :

AAP 2024	AAP 2023	AAP 2022	AAP 2021
SUBV. : 23 672 € pour 6 projets Soit 28.9% Coût total des projets : 82 033€	SUBV. : 25 500 € pour 5 projets Soit 30 % Coût total des projets : 88 040 €	SUBV. : 20 160 € pour 4 projets Soit 30% Coût total des projets : 66 166 €	SUBV. : 20 395 € pour 3 projets Soit 59.4% Coût total des projets : 34 350 €
Comité Des Jumelages d'Angoulême : 4 500 € soit 23.5%	TERA + Centre Europe Direct/ Comité Des Jumelages d'Angoulême : 6 500 € soit 58%	CAP BD + CED : 5 500 €	Centre Europe Direct + TERA : 10 000 €
TERA : 3 600 € soit 69.2 %	CAP BD + Comité Des Jumelages d'Angoulême : 5 500 € soit 21%	Comité Des Jumelages d'Angoulême : 6 000 €	CAB BD : 4 830 €
CAP BD : 5 500 € soit 22.7%	Comité Des Jumelages d'Angoulême : 4 500 € soit 12%	Centre Europe Direct : 6 000 €	Comité Des Jumelages d'Angoulême : 5 565 €
Centre Europe Direct, Comité Des Jumelages d'Angoulême & TERA : 5 572 € soit 61 %	Centre Europe Direct : 3 500 € soit 56 %	TERA : 2 660 €	
UNISCITE : 4 500 € soit 18.2%	TERA : 3 500 € soit 68 %		

TERA – maison de l'Europe / CED : Centre Europe Direct / CDJA : comité des jumelages d'Angoulême / GAL : groupe d'action locale, fonds européens territoriaux

Les projets menés à bien depuis la création de ce dispositif « L'Europe commence ici » ont donné lieu à différents types d'actions dont le bilan est jugé vraiment positif par GrandAngoulême.

Pour Illustration :

- Les Euro'défis - 2024 / 2025 : un défi en lien avec l'Europe par mois animé auprès des élèves
 - o 3 associations porteuses – le comité des Jumelages, la Maison de l'Europe TERA et le Centre Europe Direct,
 - o 7 classes de CM2 = 210 élèves
 - o 7 Communes de l'agglomération
 - o 1 journée de restitution le 6 Mai 2025.
- « Parlez-moi d'Europe » : sensibilisation à l'Europe et aux élections européennes sur les marchés du territoire de GrandAngoulême
 - o 1 association porteuse TERA
 - o 3 communes concernées : Ruelle-sur-Touvre, Puymoyen, Saint-Saturnin
 - o Des vidéos de restitution.

En 2025, il est proposé de poursuivre ce dispositif et de lancer la 5^{ème} édition en reprenant les mêmes conditions que celles de l'an dernier :

- La recherche d'une approche communautaire avec des projets menés sur plusieurs communes de l'agglomération
- Le renforcement de la dynamique partenariale en associant les principales structures intervenant sur la coopération européenne et les acteurs locaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

- Le souhait de renouveler l'évènement le Joli mois de l'Europe par l'incitation à un projet collectif.

Cependant, afin de structurer davantage son dispositif, il est proposé d'ajouter de nouvelles modalités :

- Critère financier : précision sur les dépenses éligibles, notamment plafonnement des dépenses de fonctionnement
- Critère administratif : création d'un système d'auto-évaluation, afin de permettre aux porteurs de projets d'évaluer leur projet en fonction d'une grille précise.

Cet appel à propositions est doté d'une enveloppe pour 2025 de 30 000 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal en section fonctionnement.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou ses représentants dûment habilités, à lancer le 5^{ème} appel à propositions « L'Europe commence ici » tel que présenté en annexe.

D'AUTORISER Monsieur Le Président ou ses représentants dument habilités à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 67 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025

APPEL A PROJETS 2025

« L'EUROPE COMMENCE ICI »



GrandAngoulême a lancé en 2021 un appel à projets pour encourager la création d'actions innovantes en la matière sur le territoire.

Quatre premières années ont permis de soutenir de nombreuses actions concrètes portées par les associations du territoire. Pour conforter cette dynamique et renforcer les questions européennes auprès des Grandangoumoisins, le dispositif est reconduit cette année au travers du lancement de la cinquième édition.

Dans le cadre de sa « Feuille de Route Action Extérieure – Europe 2022 – 2026 », lors du Bureau Communautaire du 27/06/24, cette ambition est confirmée et est inscrite au 3^{ème} axe qui vise à : Installer une culture de l'Europe et de l'International au sein de GA et sur le territoire.

Objet de l'appel à projets

En 2025, l'appel à projets de L'EUROPE COMMENCE ICI sera ouvert sur les deux objectifs suivants :

- 1) Encourager la création d'actions innovantes de sensibilisation et d'ouverture à l'Europe sur le territoire
- 2) S'inscrire dans la transition écologique et sociétale, pilier des politiques européennes.

Au-delà de ces objectifs spécifiques, GrandAngoulême souhaite plus largement, par ce dispositif, soutenir les acteurs locaux et la dynamique associative sur son territoire. En cela, elle contribue à la cohésion sociale en permettant la mobilisation de tous sur des sujets de citoyenneté et notamment pour les publics les plus éloignés.

GrandAngoulême soutient donc les projets qui contribuent à l'échelle locale, à la promotion et à la valorisation de l'Union Européenne ainsi que ces valeurs. Réalisées en partenariat avec les acteurs locaux comme les associations du territoire, les projets engagés et réalisés doivent être basés sur ces principes de promotion et de valorisation.

Organismes bénéficiaires

Cet appel à propositions s'adresse aux associations ou autres structures à but non lucratif dont le siège social est situé sur le territoire de GrandAngoulême.

Projets éligibles

Une importante latitude est laissée aux porteurs dans la présentation de leurs initiatives, dans le respect des objectifs fixés et par le dialogue avec les services de GrandAngoulême. Certaines activités seront éligibles et d'autres non éligibles.

Les activités proposées devront :

- s'inscrire dans l'un des deux ou les deux objectifs énoncés plus haut,
016-200071827-20250528-2025_05_66-DE
- être réalisées dans le courant de l'année ou dans les deux ans suivant la délibération attributive (prévue en décembre 2025),
Admis en délibération le 06/06/2025
Publication : 06/06/2025

- se dérouler sur le territoire de GrandAngoulême, en ciblant systématiquement plusieurs communes de GrandAngoulême. Cependant, les activités réalisées en dehors de GrandAngoulême, en France ou dans un pays européen seront éligibles (hors déplacements et autres frais de mobilité), à la condition de pouvoir avoir une retombée sur le territoire de l'agglomération.
- favoriser l'approche partenariale en mettant en lien plusieurs acteurs du territoire non spécialisés sur la coopération européenne (centres sociaux, établissements scolaires, autres associations locales,...)
- être en cohérence avec le projet de territoire « GrandAngoulême vers 2030 »,
- contribuer à la mobilisation des jeunes, à une dynamique intergénérationnelle et à la mixité sociale des publics.

Les critères des dépenses seront les suivants :

- Les frais de personnels affectés au projet seront limités à 20 % du coût global du projet.
- Les projets récurrents et les projets de même type au-delà de 3 années d'accompagnement ne seront pas prioritaires sauf à démontrer la nécessité de capitalisation et d'ancrage pour leur pleine réalisation.
- Les activités à vocation strictement festive sont exclues.

L'instruction globale du projet pourra adapter certaines dispositions.

Modalités de sélection

Les critères de sélection sont :

- Accessibilité des activités au plus grand nombre ou à un public-cible éloigné des questions européennes
- Réalité des partenariats et des acteurs associés
- Impact territorial des actions proposées : sur plusieurs communes de GrandAngoulême dont les communes plus rurales, sur plusieurs quartiers dont les QPV
- Caractère innovant et attractif
- Solutions en faveur de l'éco responsabilité des actions menées
- Pertinence du plan de communication prévu ; GrandAngoulême sera sollicité pour la communication des actions.
- Pertinence du plan de financement avec d'autres partenaires.

Les obligations du lauréat sont :

Il s'engage à réaliser de manière effective le projet tel que présenté dans le dossier de candidature.

Les bénéficiaires s'engagent à tenir GrandAngoulême informé, dans les meilleurs délais, des éventuels problèmes qu'ils pourraient rencontrer et des changements techniques et financiers apportés à leurs projets.

Les bénéficiaires doivent faire état de l'aide de GrandAngoulême notamment en apposant son logo sur leurs outils de communication.

Les porteurs de projets s'engagent à transmettre à GrandAngoulême dans les trois mois à l'issue de la réalisation de l'action soutenue :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_66-DE

Accusé certifié exécutoire

Sauv. pub. 2025

Publication : 06/06/2025

GrandAngoulême

Appel à propositions Europe 2025

- Le compte rendu d'exécution décrivant de façon précise les actions menées, les moyens mis en œuvre, les éventuelles difficultés rencontrées et les mesures prises à cet égard, les suites attendues du projet. Il peut être accompagné de tout document jugé utile.
- Une fiche d'auto-évaluation du projet. (modèle ci-joint en annexe 3)
- Le relevé des dépenses et des factures, du coût du projet daté et signé par le responsable habilité.
- Tous les supports de communication nécessaires permettant de rendre visible l'action auprès du grand public par GrandAngoulême (tout document, photo, vidéo dont les droits seront alors cédés à GrandAngoulême à des fins de communication publique).

A l'initiative de GrandAngoulême, ces éléments de bilan seront aussi à présenter à l'occasion du dépôt d'une nouvelle candidature à l'AAP.

Les modalités d'attributions sont :

Le contexte du dispositif et les enveloppes qui lui sont affectées sont précisés dans la délibération du Conseil Communautaire.

- Ces sommes seront partagées entre les projets retenus suite au processus de sélection.
- La subvention porte sur la mise en œuvre effective du projet.
- La subvention ne peut excéder 70% du budget total du projet.
- La **subvention sera versée** par virement administratif **en 2 fois, selon le projet et les besoins du demandeur** :
 - De 50% à 80% à la signature de la convention d'attribution par le Président de la Communauté d'agglomération de GrandAngoulême,
 - De 20% à 50% à la fin du projet, après réception d'une demande de versement de solde et sur présentation :
 - ✓ D'un rapport technique et financier final du projet
 - ✓ D'un relevé détaillé des dépenses
 - ✓ De la fiche d'auto-évaluation

GrandAngoulême ne sera pas tenue de verser la totalité de la subvention et pourra demander un remboursement si :

- Le montant total des dépenses justifiées est inférieur au coût prévisionnel du projet. Dans ce cas, le versement s'effectuera au prorata des dépenses effectivement réalisées.
- Les justificatifs fournis sont jugés insuffisants pour évaluer la bonne réalisation de l'opération.
- Les critères d'éligibilité généraux ne sont plus respectés au moment du solde.
- Le compte-rendu d'activités ne permet pas, après avis technique, de constater la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réussite du projet.

Processus et Calendrier prévisionnel :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_66-DE

- **Lancement de l'AAP : Début Juin**
- **Réunion d'information** pour échanger sur son contenu et les perspectives de projets : **fin juin**
- **Réception des candidatures** jusqu'au **3 Octobre 2025**

GrandAngoulême

Appel à propositions Europe 2025

Le dépôt des dossiers se fera par courrier ou mail (cooperations@grandangouleme.fr). Chaque dossier devra comporter le formulaire de demande et les pièces justificatives nécessaires (statuts, bilans,...).

- Jury de sélection composé d'élus et de techniciens avec audition des candidats : fin octobre
- Présentation des dossiers lauréats pour attribution de subventions, en Bureau Communautaire : novembre/décembre
- Notification aux lauréats, conventionnement et versement des subventions : Fin 2025.

Financement des projets

Cet appel à projets pourra financer, dans la limite des crédits disponibles et suivant les critères d'éligibilité et de sélection exposés ci-dessus :

❖ Des projets individuels portés par chacune des structures demandeuses

Une même structure ne pourra déposer qu'un seul projet (pouvant regrouper plusieurs actions et associer d'autres partenaires locaux).

La subvention maximale est fixée à 70% du budget total éligible du projet avec une subvention maximum de 4 500 €.

❖ Un projet collectif sur le Joli Mois de l'Europe regroupant les principales structures intervenant sur la coopération européenne.

Ce projet collectif visera prioritairement à déployer sur le territoire de l'agglomération le Joli mois de l'Europe, par la recherche d'actions innovantes et attractives (hors dépenses de coordination et toutes autres dépenses déjà financées par ailleurs).

La subvention maximale est fixée à 70% du budget total éligible du projet avec une subvention maximum de 6 500 €.

❖ Des projets collectifs regroupant les principales structures intervenant sur la coopération européenne sur des thèmes librement choisis.

La subvention maximale est fixée à 70% du budget total éligible du projet avec une subvention maximum de 5 500 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250528-2025_05_66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Publication : 06/06/2025